

# Canada LPRPDE — Attestation de conformité

## Introduction

Le présent document constitue l'attestation formelle de conformité d'Akka à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE), L.C. 2000, ch. 5, y compris le Règlement sur les atteintes aux mesures de sécurité (DORS/2018-64). Il est destiné aux clients, aux prospects et aux auditeurs souhaitant obtenir l'assurance que les pratiques d'Akka en matière de traitement des renseignements personnels sont conformes aux exigences applicables aux résidents du Canada.

La présente attestation est établie par le responsable de la sécurité de l'information (CISO) d'Akka et reflète l'état du programme de conformité à la LPRPDE d'Akka à la date indiquée ci-dessous. Elle fait l'objet d'un examen annuel.

Remarque : La Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs (LPVPC, faisant partie du projet de loi C-27), qui remplacerait la LPRPDE par un cadre plus complet, n'a pas encore reçu la sanction royale. Akka suit l'évolution de ce projet de loi et est en mesure d'adapter son programme lors de son entrée en vigueur.

## Portée

Akka Technologies, Inc. (« Akka ») est une entreprise technologique dont le siège social est aux États-Unis. Elle fournit la plateforme Akka — une boîte à outils pour les microservices réactifs et les systèmes distribués — sous forme d'offre SaaS et de SDK open source. La LPRPDE s'applique à la collecte, à l'utilisation et à la communication par Akka de

renseignements personnels concernant des personnes au Canada dans le cadre d'activités commerciales, notamment :

- La fourniture de services de plateforme SaaS à des clients entreprises canadiens
- Le traitement des données de compte, des données d'utilisation et des communications de soutien provenant de personnes au Canada
- La gestion de relations commerciales avec des partenaires et des clients canadiens
- L'exploitation de son site Web et de ses portails pour développeurs accessibles aux utilisateurs canadiens

Akka applique la LPRPDE dans toutes les provinces, sauf là où une loi provinciale essentiellement similaire s'applique (actuellement l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Québec pour la protection de la vie privée dans le secteur privé). Pour les résidents du Québec, Akka surveille également les obligations découlant de la Loi 25 (Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels).

## Posture de conformité

Akka a mis en œuvre un programme complet de conformité à la LPRPDE fondé sur les 10 principes d'équité en matière d'information énoncés à l'annexe 1 de la LPRPDE. À la date de la présente attestation :

- Nombre total de contrôles : 9
- Contrôles mis en œuvre : 9 (100 %)
- Contrôles non applicables : 0
- Profil de risque global : tous les 9 contrôles sont classés à risque moyen
- Statut de conformité : Conforme

Akka maintient un Système de management de la sécurité de l'information (SMSI) aligné sur la norme ISO 27001, qui constitue la base de gouvernance et opérationnelle pour la conformité à la LPRPDE. Un Programme de gestion de la vie privée désigné est en place, supervisé par le CISO d'Akka dans son rôle de Responsable de la protection de la vie privée.

## Contrôles clés

### Responsabilité — Programme de gestion de la vie privée

Akka a désigné son responsable de la sécurité de l'information (CISO) comme la personne responsable de la conformité d'Akka aux principes d'équité en matière d'information de la LPRPDE. Un Programme de gestion de la vie privée est en place, couvrant les politiques, les procédures, la formation du personnel et les protections contractuelles. Akka veille à ce que les sous-traitants tiers qui reçoivent des renseignements personnels au nom d'Akka fournissent des niveaux de protection comparables grâce à des obligations contractuelles. Le CISO est le point de contact pour les demandes et plaintes en matière de vie privée des personnes au Canada.

### Détermination des fins et consentement

Akka identifie les fins pour lesquelles les renseignements personnels sont collectés avant ou au moment de la collecte, et obtient le consentement éclairé des personnes. Les fins sont décrites en termes clairs dans la Politique de confidentialité d'Akka (disponible sur akka.io) et dans les divulgations intégrées aux produits. Pour les clients entreprises, les fins sont documentées dans des Accords de traitement des données. Le consentement est obtenu au moment de la collecte et les personnes peuvent le retirer à tout moment, sous réserve de restrictions légales ou contractuelles, avec un préavis raisonnable à Akka.

## Limitation de la collecte

Akka ne collecte que les renseignements personnels nécessaires aux fins identifiées. La collecte par des moyens équitables et licites est un principe fondamental des pratiques de données d'Akka. Akka ne collecte pas de renseignements personnels de manière indiscriminée et examine les activités de collecte pour s'assurer qu'elles restent proportionnées aux fins déclarées.

## Limitation de l'utilisation, de la communication et de la conservation

Les renseignements personnels collectés par Akka ne sont utilisés ou communiqués qu'aux fins pour lesquelles ils ont été collectés, ou avec le consentement de la personne, ou tel que requis par la loi. Akka ne vend pas de renseignements personnels à des tiers. Les calendriers de conservation définissent des durées maximales pour chaque catégorie de renseignements personnels ; lorsque les renseignements ne sont plus nécessaires, ils sont détruits, effacés ou anonymisés de manière sécurisée.

## Exactitude et mesures de sécurité

Akka prend des mesures raisonnables pour s'assurer que les renseignements personnels sont exacts, complets et à jour aux fins pour lesquelles ils sont utilisés. Des outils en libre-service permettent aux clients de consulter et de corriger leurs données de compte. Akka met en œuvre des mesures de sécurité appropriées à la sensibilité des renseignements, notamment :

- Chiffrement des renseignements personnels au repos (AES-256) et en transit (TLS 1.2+)
- Contrôles d'accès basés sur les rôles et principe du moindre privilège
- Authentification multifacteur pour tous les systèmes internes
- Gestion continue des vulnérabilités et tests de pénétration annuels

- Procédures documentées de réponse aux incidents et de notification des atteintes
- Formation à la sensibilisation à la vie privée et à la sécurité pour les employés

L'infrastructure d'Akka est hébergée sur Amazon Web Services et Google Cloud Platform, qui détiennent tous deux des certifications SOC 2 Type II en cours de validité.

## Transparence et accès individuel

La Politique de confidentialité d'Akka met à la disposition des personnes des informations sur ses pratiques de gestion des renseignements personnels, notamment le type de renseignements détenus, la façon dont ils sont utilisés et les coordonnées du Responsable de la protection de la vie privée. Les personnes ont le droit de demander l'accès à leurs renseignements personnels détenus par Akka et de contester leur exactitude. Les demandes d'accès sont traitées dans un délai raisonnable et sans frais excessifs. Lorsque l'accès est refusé, les personnes sont informées des raisons et de leur droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP).

## Notification des atteintes au CPVP

En vertu du Règlement sur les atteintes aux mesures de sécurité (2018), Akka est tenu d'aviser le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP) et les personnes concernées lorsqu'une atteinte aux mesures de sécurité portant sur des renseignements personnels crée un risque réel de préjudice grave (RRPG). Akka maintient une procédure documentée de réponse aux atteintes alignée sur cette norme. Les notifications au CPVP sont effectuées dès que possible après la détermination du RRPG. Les dossiers de toutes les atteintes (y compris celles ne répondant pas au seuil du RRPG) sont conservés pendant une période minimale de 24 mois.

## Preuves à l'appui

La conformité d'Akka à la LPRPDE est étayée par les éléments de preuve suivants :

- Politique de confidentialité publiée sur akka.io intégrant les exigences de transparence de la LPRPDE
- Responsable de la protection de la vie privée désigné (CISO) avec responsabilité de la conformité à la LPRPDE
- Accords de traitement des données avec tous les sous-traitants importants
- Rapports SOC 2 Type II d'Amazon Web Services et de Google Cloud Platform
- SMSI aligné sur la norme ISO 27001 avec des contrôles LPRPDE documentés
- Dossiers de formation à la sensibilisation à la vie privée et à la sécurité des employés
- Procédure de réponse aux atteintes alignée sur la norme RRRPG et les exigences de notification du CPVP
- Dossiers d'atteintes et d'incidents de sécurité conservés pendant une durée minimale de 24 mois
- Examens d'audit interne effectués dans le cadre du cycle d'audit annuel du SMSI d'Akka

## Conclusion

Akka est pleinement conforme à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) du Canada. Les 9 contrôles du programme de conformité à la LPRPDE d'Akka sont tous mis en œuvre et classés à risque moyen. Le programme d'Akka englobe les 10 principes d'équité en matière d'information : responsabilité, détermination des fins, consentement, limitation de la collecte, limitation de l'utilisation/communication/conservation, exactitude, mesures de sécurité, transparence, accès individuel et possibilité de recours. Le programme fait l'objet d'un examen annuel dans le cadre du SMSI.



Akka.io | info@akka.io | 1-877-989-7372  
580 California St, #1231 San Francisco, CA 94104

La présente attestation est disponible sur demande pour les clients et les prospects, et peut être partagée dans le cadre de l'accord de non-divulgence standard d'Akka.

**Signé :**

**Michael Nash**

Responsable de la sécurité de l'information / Responsable de la protection de la vie privée

Akka Technologies, Inc.

michael.nash@akka.io

Date : 20 avril 2026